

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 juillet 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

Session spéciale

Genève, 30 juin-1^{er} juillet 2014**Rapport de la session spéciale du Groupe de travail
des transports routiers****I. Participation**

1. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a tenu sa session spéciale à Genève les 30 juin et 1^{er} juillet 2014, sous la présidence de M. Roman Symonenko (Ukraine). Y étaient représentés les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants: Allemagne, Belgique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. L'organisation non gouvernementale suivante y était également représentée: Union internationale des transports routiers (IRU).

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/SC.1/S/393).

**III. Proposition d'Accord multilatéral mondial relatif
au transport régulier international de voyageurs
par autobus et autocar (OmniBUS)**

4. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du texte d'un projet d'accord multilatéral relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar, comme décidé à sa 108^e session en octobre 2013 (ECE/TRANS/SC.1/400, par. 30 et 31).



5. Deux options ont été étudiées: a) se concentrer essentiellement sur les questions en suspens et sur les parties du texte de l'accord qui n'avaient pas encore été examinées (à savoir, les annexes); ou b) reprendre le débat depuis le début, ligne par ligne. Le SC.1 a opté pour la deuxième solution. À la suite de débats intenses et parfois polémiques au cours des deux jours de réunion, le SC.1 est convenu du libellé des articles 1 à 8 (ancien article 9).

6. Le SC.1 a demandé au secrétariat de publier le document ECE/TRANS/SC.1/S/2013/Rev.1 avec suivi des modifications (telles qu'apportées au cours de cette session) sur le site Web du SC.1.

7. Le SC.1 poursuivra la discussion sur le reste du texte de la proposition Omnibus à sa prochaine session en octobre 2014, au cours de laquelle il devrait se prononcer sur les prochaines mesures à prendre.

8. Le SC.1 a également prié le secrétariat de faire part de ses commentaires sur le reste du texte à l'avance, afin que la discussion puisse se dérouler à la prochaine session.

IV. Questions diverses

9. Le Groupe de travail n'a examiné aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

V. Adoption de décisions

10. Le Groupe de travail a adopté une liste de décisions à l'issue de cette session spéciale.